

Monsieur Daniel FOULON
Président
Madame Catherine LE GUEN
Secrétaire générale
DDEN
124, Rue La Fayette
75010 PARIS

Paris, le

10 AVR. 2017

Monsieur le Président, Cher Daniel Foulon,
Madame la Secrétaire générale, chère Catherine Le Guen,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier ainsi que de la résolution adoptée par votre Fédération en juin dernier et sur laquelle vous m'interpellez.

Vous me permettez, d'abord, de prendre le temps par ces quelques mots, de remercier chaleureusement à travers vous l'ensemble des délégués départementaux de l'Education nationale dont je connais l'attachement et le dévouement aux valeurs de la République, et en particulier à son école publique, laïque et gratuite pour tous les élèves qui œuvrent à l'émancipation des consciences et la formation de futures citoyennes et de futurs citoyens.

L'école de la République, c'est l'école de tous, notre bien commun. Dès lors l'Etat n'a pas à encourager d'autres formes de scolarisation. Quand elles existent, notamment à travers des établissements privés d'enseignement sous contrat ou hors contrat, les contrôles prévus doivent s'exercer. Mais au-delà, je souhaite aussi que l'enseignement privé cesse d'alimenter la ségrégation entre établissements et qu'il prenne sa part d'une véritable politique de mixité sociale et scolaire afin de mettre un terme aux établissements ghettos. Il n'est pas acceptable que 10% des collèges scolarisent 82% des collégiens défavorisés.

Vous prenez acte de la Refondation de l'école, moi aussi. Au cours de ce quinquennat, l'éducation est redevenue le premier sujet et le premier budget de la Nation. Les politiques conduites ont enfin redonné des moyens à une école publique rendue exsangue par dix ans de politique de droite pendant lesquels l'éducation fut ramenée à une simple variable d'ajustement de l'austérité budgétaire.

Mais vous le savez, l'éducation s'inscrit dans le temps long. C'est pourquoi je propose non seulement de poursuivre, mais surtout d'amplifier l'action en faveur de l'éducation, en insistant tout particulièrement sur la qualité du travail à l'école.

.../...

Je propose ainsi un plan massif pour la formation continue des enseignants. Concrètement, en fonction de son ancienneté et des besoins qu'il exprimera, chaque enseignant bénéficiera tous les ans de 3 jours, 5 jours ou 10 jours de formation. J'y consacrerai 15.000 postes supplémentaires dans le quinquennat.

Je veux aussi assurer l'immédiateté dans le remplacement de l'enseignement absent. Je connais le dévouement des enseignants qui comme tout le monde peuvent être malade. Mais je connais également le désarroi des parents devant les absences des enseignants surtout quand elles se répètent. Des efforts ont été menés surtout après que la droite ait considérablement réduit le nombre d'enseignants affectés à cette tâche. Mais dans certains territoires les absences sont plus nombreuses, je pense notamment aux académies d'Île-de-France, et c'est pour répondre à ces besoins qu'il faudra accroître les moyens au remplacement. J'y consacrerai 2.000 postes supplémentaires.

Je suis un fervent partisan de l'école inclusive, c'est-à-dire d'une école qui permet aux élèves en situation de handicap de pouvoir apprendre avec leurs camarades, quelles que soient les différences. Pour apprendre avec les autres, les élèves en situation de handicap ont besoin que l'équipe enseignante se mobilise pour mettre en place des adaptations pédagogiques, pour concevoir de nouvelles modalités d'apprentissage. Cette mobilisation, qui bénéficie à tous les élèves, est exigeante et elle nécessite également que les enseignants puissent consacrer plus de temps en classe aux élèves qui en ont besoin. Concrètement, je propose donc d'abaisser l'effectif du nombre d'élèves par classe en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap et à besoin éducatif particulier scolarisés, pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves. Je veux aussi poursuivre la « cdésation » engagée des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et accélérer le processus de transformation des personnes en contrats aidés vers des contrats AESH.

Je veux poursuivre une politique ambitieuse pour notre école maternelle, c'est l'une des meilleures au monde. Elle permet un meilleur apprentissage du langage, elle favorise la vie en collectivité, la découverte de l'autre. Elle permet aux enfants pour qui le français n'est pas la langue principalement parlée à la maison de développer son vocabulaire. Aujourd'hui en France, 95% des enfants de trois ans sont scolarisés. Les 5% restant vivent souvent dans les milieux les plus populaires et seraient ceux qui tireraient le plus de bénéfices d'une scolarisation dès 3 ans. En réseau d'éducation prioritaire, la scolarisation des moins de trois ans a progressé pour atteindre les 20% mais nous devons mettre les moyens pour que tous les parents qui le souhaitent puissent scolariser dès 2 ans leurs enfants. Concrètement, le développement des dispositifs passerelle et le renforcement des liens entre les écoles maternelles et les structures d'accueil de la petite enfance (relais d'assistantes maternelles dans une école par exemple) permettra de renforcer la qualité des premiers pas de l'enfant vers l'école. J'y consacrerai 3.000 postes d'enseignants supplémentaires. Par ailleurs, je mobiliserai de moyens financiers (dotation politique de la ville ; moyens du fonds de soutien à l'investissement local ; moyens de l'ANRU) pour aider les communes, pour les quartiers relevant de la politique de la ville, à investir dans des locaux scolaires adaptés à la scolarisation des tout-petits.

Je me félicite de l'attention que vous portez dans votre résolution à la médecine scolaire. L'état de santé est un élément déterminant de la réussite éducative. Le personnel médico-social peut détecter des problèmes nécessitant une prise en charge adaptée. L'Éducation nationale fera de l'enjeu sanitaire et social une priorité.

En cohérence avec l'objectif de scolarisation obligatoire à 3 ans, l'Éducation nationale assurera le suivi continu des élèves dès l'entrée en maternelle et créera des postes d'infirmier(e) et médecins scolaires dans les écoles primaires en priorité, et notamment dans les REP. Des visites systématiques seront organisées tout au long de la scolarité des enfants pour améliorer le dépistage et lutter contre les comportements à risques de la maternelle à l'université. Un travail partenarial sera favorisé avec les travailleurs sociaux des départements et les médecins traitant des familles. La médecine scolaire en direction des élèves ne doit plus être négligée ou oubliée. Aujourd'hui un tiers des postes sont non pourvus. Concrètement, je pallierai le manque d'attractivité en assurant une vraie convergence avec la médecine territoriale et la PMI et des visites systémiques seront organisées tout au long de la scolarité, tout particulièrement en REP.

.../...

Aujourd'hui, 20% des élèves ont des difficultés d'apprentissages en français à la fin de l'école primaire, 30% en mathématiques et en sciences. Ce n'est pas une fatalité. C'est ce qui justifie la priorité au primaire depuis 5 ans. C'est ce qui justifie de concentrer pour les cinq années à venir les efforts sur ces premières années d'apprentissages où tout se joue. C'est au primaire que la réduction des effectifs a le plus d'aspects positifs sur la réussite des élèves, et ce sont les élèves venant des milieux sociaux les plus défavorisés qui en bénéficient le plus comme l'ont montré plusieurs études scientifiques. Il faut que toutes les classes en bénéficient car il y a des élèves en difficulté dans des écoles favorisées, d'où ma volonté de faire en sorte qu'aucune classe ne dépasse 24 élèves en cycle deux, mais là où les difficultés sont concentrées il faut réduire les effectifs à 20 élèves par classe maximum. Nous pouvons réduire les inégalités scolaires et faire réussir 100% des élèves si nous nous en donnons les moyens. On le sait qu'il est toujours plus difficile, et plus onéreux, de combattre le retard scolaire une fois qu'il s'est installé que de le prévenir. J'assume cette concentration de moyens lors de ces trois années d'apprentissage des fondamentaux. Concrètement, j'établirai un seuil à 25 élèves par classe au cycle 2 et à 20 élèves par classes en REP, REP+, outremer. Je m'engage à conforter le dispositif de plus de maitres que de classes qui facilite le travail en petits groupes et la co-intervention ainsi que les innovations pédagogiques. J'y consacrerai en tout 20.000 postes supplémentaires.

A l'opposé de nombreux candidats, je suis pour le maintien de la réforme des rythmes scolaires. La réforme a été difficile pour les communes, elle a nécessité une adaptation pour les enseignants comme pour les parents. Mais elle est bonne pour les enfants. Bénéfique car on apprend mieux avec cinq matinée qu'avec quatre. Bénéfique car jamais autant d'enfants en France ont eu accès à des activités périscolaires, des activités sportives, culturelles, artistiques qui permettent l'éveil et l'épanouissement. Aujourd'hui, il s'agit de renforcer cette dynamique et d'accompagner les communes populaires, les outre mers et les communes rurales pour qu'elles aussi puissent développer une offre de qualité des temps d'activité périscolaires comme on le voit dans les communes plus aisées. Il ne faut pas se laisser s'établir des inégalités entre les communes qui ont le plus de moyens et les autres. Il faut organiser la montée en gamme, la qualité des temps d'activité périscolaires et veiller à rendre ces activités accessibles aux enfants en situation de handicap. Les activités périscolaires, sportives et culturelles participent pleinement de l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, développent les intelligences multiples, s'insèrent dans le parcours éducatif, nourrissent l'ouverture culturelle et font partie intégrante du parcours de santé. La place de l'éducation populaire est à réaffirmer. Au travers des PEDT, nous encouragerons les liens, les projets communs entre l'Education nationale, les collectivités territoriales et les associations qui oeuvrent à l'épanouissement, le bien être, l'éveil des élèves. Concrètement, je propose d'augmenter de 25% sur cinq ans le budget qu'alloue l'Etat à l'aide aux communes pour les activités périscolaires.

Je souhaite par ailleurs que nous encourageons leur développement au collège. L'Etat consacre aujourd'hui environ 400 millions au financement des TAP avec le fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Il s'agirait d'augmenter de 25 millions par an le fond en ciblant d'abord les communes populaires et rurales. J'y consacrerai 100 millions d'euros sur le quinquennat.

Vous l'aurez compris, je partage très largement les positions exprimées dans votre résolution, c'est pourquoi j'ai tenu à les commenter un peu longuement et à vous exposer en quoi elles croisent mes propres ambitions pour l'école de la république.

.../...

Veillez agréer, Monsieur le Président, Madame le Secrétaire générale, mes respectueuses salutations.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,
la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY